

Gaz de charbon : les risques maîtrisés



Dans quelques jours, des puits de forage sortiront de terre sur la plateforme d'exploitation de gaz de charbon à Lachambre. La Française de l'énergie a ouvert les portes du site afin d'évoquer ses méthodes d'extraction. Pas de fracturation hydraulique de la roche et un respect de l'environnement.

> En page 4, l'article de Romuald Porzont

Gaz de charbon : la méthode douce

Dans quelques jours, des puits de forage sortiront de terre sur la plateforme d'exploitation de gaz de charbon, à Lachambre. La Française de l'énergie a ouvert les portes du site afin d'évoquer ses méthodes d'extraction. Pas de fracturation hydraulique de la roche et un respect de l'environnement.



Les études géologiques terminées, les autorisations données, la société a démarré le chantier où seront forés deux puits. Mais avant de creuser, il a fallu imperméabiliser le terrain afin de prévenir tout risque de pollution.

Photo Thierry Saiché.

l'info en plus

Les craintes des anti

La méthode pour extraire le gaz de houille est décriée par les opposants, qui l'assimilent à celle employée pour le gaz de schiste. Les craintes des anti sont : les risques de souillure des nappes phréatiques; une utilisation de la fracture hydraulique (interdite en France); des ballets de camions lors des constructions de plateformes puis des évacuations d'eaux; une possible pollution de ces dernières; un volume sonore élevé dû au fonctionnement des puits; une création d'emplois - 300 directs au total comme l'a annoncé Julien Moulin, le directeur général (lire RL du 23 novembre 2015) - qui ne serait pas réaliste.

Selon la Française de l'énergie, le gaz de charbon constitue une richesse non exploitée dans le sol lorrain permettant, s'il est extrait, de pouvoir être redistribué dans la région. Mais c'est aussi une ressource qui pourrait séduire des industriels souhaitant implanter leur activité dans le bassin. Car cette énergie, à la différence du gaz domestique importé de Russie, Norvège, et même des pays du Golfe, est constituée de 96 % de méthane, contre 93 % actuellement, d'où un plus haut pouvoir calorifique. À Lachambre, la PME Lorraine a loué, à des agriculteurs, un terrain d'un peu plus d'un hectare, sur lequel elle est en train de bâtir une plateforme d'exploitation. Explications.

Sol imperméabilisé

La Française de l'Énergie a récupéré les données de Charbonnages de France à partir desquelles, elle

a pu localiser les veines de charbon inexploitées. Les études géologiques terminées, les autorisations données, la société a démarré le chantier où seront forés deux puits. Mais avant de creuser, il a fallu imperméabiliser le terrain afin de prévenir tout risque de pollution.

Pas de fracturation de la roche

Le système utilisé par la Française de l'énergie pour extraire le gaz de charbon n'impliquerait pas de fracturation hydraulique de la roche. En effet, la ressource est extraite selon une méthode de drains. Après forage jusqu'à la veine, soit à une profondeur de mille mètres, il faut dans un premier temps extraire l'eau présente dans le charbon. Celle-ci est aspirée puis envoyée en station de traitement. Cette opération terminée, le charbon libère le gaz qui va alors remonter à la surface par le second drain. Une

méthode « douce » à la différence de celle employée pour le gaz de schiste qui consiste à envoyer de l'eau et des produits chimiques pour craquer la veine et libérer la ressource.

Nappe phréatique protégée

Plusieurs coffrages d'acier et de béton isolent les aquifères et nappes phréatiques des couches géologiques entre elles. La technique de protection du sol employée est la même que celle utilisée pour forer des puits d'eau.

Nuisances

La plateforme de Lachambre générera des nuisances visuelles et sonores que la Française de l'énergie va essayer d'atténuer. Durant la phase de forage qui va durer trois mois, un puits de 30 à 35 mètres de

haut sera érigé (mi-décembre) et il sera éclairé 24 heures/24, sept jours sur sept. L'opération aura un impact sonore, soit 96 dB à la tête de forage, sachant que le niveau acoustique ne doit pas dépasser les 43 dB aux premières habitations. Des relevés seront effectués aux alentours afin de respecter cette limite. Si elle devait être dépassée, la société y remédierait en installant des murs antibruit.

Phase de production

À l'issue des forages, la plateforme entrera en phase de production. Les derricks (tours métalliques) seront démontés pour être remplacés par des têtes de puits pas plus hautes qu'un homme, équipées de torchères pour brûler l'excédent de gaz.

Romuald Ponzoni.